

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

LA LIBERTÉ

DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Liberté, Liberté chérie
Combats avec tes défenseurs
(ROUGET DE L'ISLE)*

*Un peuple n'est vaincu que
lorsqu'il accepte de l'être.
(FOCH)*

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT

Administration, Publicité et Circulation: Léon Briand, rue Jacques Cartier -:- SAINT-PIERRE



L'EXAMEN DE LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE donne lieu à un grand débat à l'Assemblée Consultative

Interprète de la Nation Française, l'Assemblée Consultative a consacré plusieurs séances à l'étude du régime de la future Assemblée qui devra être chargée par le peuple de France de voter la Nouvelle Constitution.

Le 29 juillet dernier, l'Assemblée a entamé un large débat, au cours duquel, les adeptes et les adversaires de la Chambre unique et les partisans du retour à la constitution de 1875, ont développé les arguments et exposé les thèses de la controverse qui divise les grands partis de la République.

Au cours de la séance le Président du Gouvernement de la République Française a pris la parole.

Dès le début de son intervention le général de Gaulle n'hésita pas à placer l'Assemblée en face de ses responsabilités.

« Je n'ambitionne rien d'autre — dit-il — que de rester à la tête des affaires publiques de la France jusqu'au moment où la Nation aura repris en mains les destinées du Pays, mais je n'attendrai pas ce terme si je devais voir se séparer de moi les représentants de ceux qui étaient pour moi les camarades de combat. Je ne dis pas cela pour influencer votre décision mais pour que vous connaissiez tous les éléments du problème. Il s'agit pour vous comme pour moi d'un problème de conscience que nous devons résoudre en tenant compte uniquement des intérêts de la Nation».

Après avoir rappelé l'importance du débat qui doit fixer les conditions du retour de la France aux principes de la démocratie républicaine, le général de Gaulle, énumère ensuite les trois solutions possibles permettant de donner la parole au peuple: 1^o Une Assemblée Constituante, chargée d'élaborer les lois fondamentales de la Nation; 2^o Une Assemblée constituante et législative, souveraine et omnipotente; et enfin 3^o l'élection de deux chambres, le Sénat et la Chambre des députés se réunissant en Assemblée Nationale pour décider des modifications à apporter à la constitution de 1875.

Il n'est pas interdit au gouvernement, souligne le général de Gaulle, d'avoir une opinion, et il exprime cette opinion, en répétant dans les grandes lignes ce qu'il avait déjà déclaré lors de son allocution de Brest.

Le Chef du gouvernement s'étonne de voir beaucoup d'esprits négliger le seul moyen légitime qui s'offre à ses yeux pour le choix de la solution à adopter. Il y a lieu de demander au peuple de se prononcer lui-même sur ce qu'il désire. Car enfin il faut remarquer — déclare le général de Gaulle — que par exemple: les très respectables et fidèles partisans de la constitution de 1875, ou bien ceux de l'Assemblée Constituante, qui les uns comme les autres regrettent que le gouvernement ait exprimé son avis, eussent trouvé tout naturel que ce même gouvernement décide, lui-même, la solution à adopter pourvu, bien entendu, que cette solution fût conforme à ce que désirent soit les premiers, soit les seconds; ce qui d'ailleurs est contradictoire. Eh bien! En interrogeant le peuple, en demandant à la Nation de choisir, le gouvernement est convaincu qu'il prend la voie la plus démocratique. Bien plus! Il croit que c'est la seule voie qui le soit. « A ceux — dit textuellement le général de Gaulle — qui invoquent les précédents soit pour en déformer le sens, soit au contraire pour constater que dans les occasions où les institutions Républicaines nouvelles durent être données au Pays il ne fut jamais recouru encore au référendum, je répéterai que la situation dans laquelle nous nous trouvons ne comporte aucun précédent et que si pour en sortir il faut une innovation, mieux vaut la chercher dans les suffrages du peuple plutôt que décider dans l'arbitraire. »

Ayant ainsi confirmé ses déclarations précédentes sur la nécessité de recourir à la consultation directe du peuple français, le général de Gaulle, expose les raisons pour lesquelles il estime fâcheux le recours à la constitution de 1875 et dangereuse la création d'une Assemblée qui ne trouverait dans ses pouvoirs, ses attributions

et sa durée d'autres limites que celles qui pourraient convenir à la majorité de ses membres.

« L'abdication de l'Assemblée Nationale du 10 juillet 1940 fut toujours à mes yeux de valeur nulle et non avenue — poursuit le général de Gaulle avec force — et je n'ai jamais, quant à moi, tenu pour légitime aucun des actes commis par le prétendu gouvernement de Vichy. Cependant, les organismes successifs que je fus amener à présider, et qui dirigèrent la Nation en guerre, ont fait disparaître la légitimité de notre ancienne constitution, et si pour la ressusciter il suffit évidemment de remettre en vigueur la constitution elle-même, il nous paraît plus que certain, qu'après les événements de 1940 qui la firent s'écrouler, cette constitution était peu adoptée aux exigences de l'heure. Correspond-t-elle à la volonté du Pays ? C'est ce que montrera le référendum. Il nous semble évident qu'elle ne correspond plus à l'organisation, au fonctionnement et aux rapports réciproques des pouvoirs de l'exécutif et du législatif. »

Au surplus le Chef du gouvernement ne croit pas que la chambre et le sénat réunis en Assemblée Nationale soient en mesure de procéder efficacement aux réformes constitutionnelles. Ne serait-il pas hasardeux d'attendre que par leur propre vouloir, et en dehors d'une pression immédiate des événements, les institutions consentent à se transformer d'un seul coup de manière profonde.

« Pour avoir les chances — déclare l'orateur — de susciter dans la nation cette foi constitutionnelle sans laquelle les textes seraient vides de sens, il est indispensable d'adapter la procédure qui sera appliquée à l'œuvre constitutionnelle à la psychologie générale du pays. Or, j'ai la conviction que cette psychologie est celle du renouveau et que d'ailleurs s'il en était autrement la France n'aurait, sous n'importe quelle constitution que ce soit, qu'à descendre la pente de la décadence.

Je suis convaincu, d'autre part, qu'une chambre constituante, souveraine et omnipotente apporterait au pays la plus grave confusion et risquerait d'abus en abus à conduire à l'abîme la démocratie elle-même. Parmi ceux qui paraissaient d'abord en admettre le principe beaucoup jugeaient cependant nécessaire de fixer les limites des attributions et la durée d'une telle assemblée pour régler et organiser l'équilibre entre les pouvoirs.

Mais, je ne puis découvrir l'organisme qui pourrait aujourd'hui fixer les règles à imposer par avance à l'Assemblée qui n'est pas encore élue. En fait, seul le pays peut décider les conditions dans lesquelles fonctionneront les pouvoirs pendant la période transitoire. Il s'agit donc de proposer au pays de déterminer la durée du mandat de la future Assemblée et de fixer son œuvre législative. »

C'est ainsi que le général de Gaulle estime qu'en attribuant à l'Assemblée l'élaboration des lois essentielles, telles que la ratification des traités, le vote du budget et les réformes de structure, cette assemblée pourra davantage se consacrer à l'élaboration de la nouvelle constitution. Pour que ce travail puisse se faire dans le minimum de temps il y a lieu de confier, pendant la brève période précédant la mise en vigueur de la nouvelle constitution, la législation d'ordre mineur au pouvoir exécutif.

Cette solution assurera, au surplus, le minimum de la stabilité gouvernementale.

« Il ne faut pas oublier — déclare à ce sujet le Chef du Gouvernement — qu'entre 1875 et 1940 la France a eu 102 ministères alors que la Grande Bretagne n'en a connu que 20 et les Etats-Unis ont eu en tout 14 Présidents. L'an dernier, au cours d'une conversation avec le Président Roosevelt ce dernier m'a dit: « figurez-vous qu'il m'arriva à plusieurs reprises de ne plus se rappeler le nom du chef du gouvernement français ! » Demain, plus encore que hier il ne saurait y avoir dans l'action de l'Etat aucune continuité possible, et je le dis catégoriquement, aucun avenir pour la démocratie française, si des telles conditions persistent encore. C'est pourquoi j'estime que l'Assemblée Constituante après avoir choisi quelqu'un qui ait sa confiance doit lui faire crédit pour quelques mois, tout en se réservant cependant la décision dans les matières législatives les plus importantes.

Dans le concert des cinq grandes puissances, où la France malgré des injustes retards prend sa place pour la réorganisation de la paix du monde bouleversé par la guerre, faudra-t-il que la France soit encore seule à avoir des représentants à la merci des mouvements d'une Assemblée ? »

Et le général de Gaulle termine par ces mots:

« Afin d'oter à la consultation du pays toutes les apparences d'un plébiscite, joignez vous au gouvernement, entourez le et faites en sorte qu'au moment où il interrogera la Nation et lui demandera d'approuver les règles transitoires nécessaires au fonctionnement des pouvoirs publics, votre accord de principe lui soit acquis. »

Le discours du Chef du gouvernement fut écouté dans un silence absolu que viennent rompre les applaudissements qui éclatent sur tous les bancs lorsque le général de Gaulle descend à pas lents de la tribune.

Plusieurs orateurs, mandatés par les partis, font connaître à l'Assemblée les points de vue des partis qu'ils représentent.

M. Jacques Duclos déclare notamment que si le parti communiste n'est pas partisan de la formule du référendum, il considère néanmoins cette thèse défendable, mais il place au premier plan le problème de la souveraineté complète de la future Assemblée. Il termine en adjurant de s'unir pour déjouer les manœuvres des partisans de la limitation de la souveraineté nationale.

Après la clôture de la discussion générale l'Assemblée procède à l'examen du texte du projet de la commission de la réforme de l'Etat et des quatre contre-projets qui s'écartent, plus ou moins, du texte de la commission.

A l'occasion de cette discussion de nombreux délégués prennent la parole.

C'est ainsi qu'au cours de l'examen du projet déposé au nom du parti radical socialiste par M. Steeg, favorable à la constitution de 1875, M. Paul Boncour déclare qu'il votera pour la discussion immédiate de ce projet. Le Sénat fut, à son avis, le conservateur de la République et il a, au cours de sa longue existence, bien mérité de la Patrie.

M. Depreux du parti socialiste se prononce contre le projet de M. Steeg et critique violemment l'institution



du Sénat. Après une vive agitation on procède au vote et par 106 voix contre 92 le projet radical-socialiste est repoussé.

M. Vincent-Auriol demande ensuite la priorité de la discussion concernant un contre-projet dont il est l'auteur. Il déclare que le parti socialiste est partisan d'une Assemblée unique devant laquelle le gouvernement sera responsable. A son avis le gouvernement commet l'erreur de présenter, puis de maintenir, son projet qui n'avait pas été soumis au préalable à l'Assemblée. Il a eu le tort de porter le débat devant la Nation avant de le discuter à l'Assemblée. Néanmoins, il est partisan de la formule du référendum et rappelle que déjà Jaurès en était partisan. Mais il faut, conclut-il, que la question soit posée sans équivoque et avec toute la clarté désirables. De son banc M. Paul Bastid intervient pour rappeler que la commission de la réforme de l'Etat s'est prononcée à deux reprises différentes, contre le référendum. M. Auriol répond qu'il estime que le projet proposé par le parti socialiste doit concilier le principe de la souveraineté constituante et la nécessité d'une certaine stabilité gouvernementale. L'orateur souhaite que pendant la période intermédiaire le gouvernement

et l'Assemblée fassent des efforts de conciliation et demande, en terminant, que le Gouvernement accepte l'amendement socialiste.

Le général de Gaulle répond à l'orateur. Il constate que le projet qui vient d'être exposé est proche de celui arrêté par le gouvernement. La proposition du parti socialiste mérite une étude attentive. Pourtant il estime indispensable d'assigner une durée raisonnable au mandat de la constituante. Les deux thèses peuvent être conciliées en portant la question devant le corps électoral.

Après la courte intervention du Président du gouvernement, plusieurs orateurs du Mouvement Républicain Populaire viennent défendre la nécessité du référendum.

M. Duclos déclare que le parti communiste maintient sa position quant à la souveraineté de l'Assemblée et qu'en conséquence il votera contre le projet Auriol.

M. Jules Moch met en garde le groupe communiste contre cette situation.

L'Assemblée procède au vote et par 108 contre 101 le contre-projet Auriol est repoussé et la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

LA CONFÉRENCE DE POTSDAM

La ville qui incarne à nos yeux le pangermanisme prussien, la résidence des Rois de Prusse et des Empereurs d'Allemagne, Potsdam, fut choisi par les Etats-Unis, l'Union Soviétique et la Grande Bretagne comme siège d'une conférence préliminaire appelé à résoudre certains problèmes posés par l'effondrement de l'Allemagne Nazie.

Cette conférence, à laquelle assistaient: le Président Truman, le Maréchal Staline et les Deux premiers britanniques MM. Churchill et Attlee, s'est tenue sur les bords du lac de la Havel entre le 17 Juillet et le 2 Août 1945.

La conférence s'est occupé activement de la préparation de la paix en Europe; elle a décidé à l'unanimité la création d'un Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, d'un caractère permanent, où siégeront les cinq grandes puissances. Le Conseil aura pour tâche de préparer les projets des traités de paix, et d'étudier les questions qui lui seront soumises. Il se réunira, normalement, à Londres, siège du secrétariat permanent du Conseil. La première réunion aura lieu avant le premier Septembre 1945. Sa tâche immédiate sera de préparer le texte des traités de paix avec les pays satellites et de faire des propositions pour les règlements territoriaux posés par la fin de la guerre en Europe.

Pour la discussion du traité de paix, le Conseil sera composé de membres représentants les Etats victorieux signataires de l'armistice. La France participera à la rédaction du traité de paix avec l'Italie. Les consultations périodiques entre les Ministres des Affaires Etrangères Américain, Soviétique et Britannique, prévues par la conférence de Crimée, subsistent en dehors du Conseil permanent établi par la réunion de Postdam.

La commission Consultative Européenne sera dissoute.

Les trois chefs d'Etat aboutirent à un accord sur les modalités politiques et économiques d'une politique conjointe en Allemagne. Un certain nombre de principes économiques sont énoncés pour assurer le désarmement de l'Allemagne. C'est ainsi que la production des armes et du matériel de guerre est interdite. La première place est donnée à l'agriculture.

Pendant la période d'occupation, l'Allemagne est considérée comme une unité économique indivisible. Le niveau de la vie du peuple allemand ne devra pas dépasser la moyenne de celui des autres pays d'Europe. Le payement des réparations devra laisser au peuple allemand les ressources suffisantes pour vivre sans aide ni assistance de l'extérieur. Les quatre puissances occupant l'Allemagne pourront obtenir des réparations de celle-ci, dans leurs zones respectives. La part de la Pologne sera prélevée sur celle de l'U.R.S.S., qui aura, en plus, droit à 15% du matériel industriel pris en Allemagne occidentale. Des mesures seront prises pour défendre les intérêts et les biens des Polonais à l'étranger, la délimitation de la frontière occidentale de la Pologne sera faite au moment du traité de paix.

Les anciens territoires allemands à l'Est d'une ligne qui, part de Seinemundé, longe l'Oder jusqu'au confluent de l'Eisne, puis l'Eisne jusqu'à la frontière Tchécoslovaque, seront mis sous l'administration des Polonais, et ne seront pas considérées comme faisant partie de la zone d'occupation soviétique. La préparation du traité de paix avec l'Italie viendra en tête des tâches importantes, que devra aborder le nouveau Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des pays Alliés. La conclusion de ce traité avec un gouvernement démocratique Italien

TERRITORIALES DE SAINT-PÉTÉ
 Propriété
 PUBLIQUE
 HESS

rendra possible l'appui de la candidature Italienne à l'organisme des Nations Unies. Pour ce qui concerne l'admission des autres Etats dans l'organisme des Nations Unies, les trois Gouvernements soutiendront les candidatures, de tous les pays restés neutres pendant la guerre et remplissant les conditions prévues par l'article quatre de la Charte de San-Francisco. Ils n'appuieront pas la candidature du Gouvernement Espagnol qui

ne possède pas ce droit étant donné ses origines, sa nature et son association étroite avec les agresseurs.

Le transfert des populations allemandes de Hongrie, de Pologne et de Tchécoslovaquie, sera fait humainement et dans l'ordre. Signalons, pour conclure, qu'au cours de cette conférence les chefs des Etats-Majors ont eu, eux aussi, de nombreux entretiens qui ont abouti à certaines décisions ayant pour but d'empêcher l'Allemagne de nuire à l'avenir au monde civilisé.

CE QUE LA FRANCE N'A PAS VOULU

L'HISTOIRE DE L'ARMISTICE

*Suite de l'article paru dans les colonnes de ce journal
le 28 Juillet 1945,
par Louis MARIN*

L'espoir que le gouvernement, en totalité ou en partie, serait amené à gagner l'Algérie de sa propre initiative s'est effondré le 21 juin, avant même l'appareillage du «Massilia». Il ne reste que deux chances de voir la France continuer la guerre aux côtés des Alliés: où les Allemands rejettent finalement l'armistice; où ils nous imposent des conditions telles que l'opinion et le ministère, lui-même, se cabrent.

Je ne crois ni à l'une, ni à l'autre hypothèse. Depuis les Conseils de Cangé, j'estime que les Allemands se précipiteront sur toute proposition d'armistice, afin de monter à temps leur attaque contre l'Angleterre. Ils donnent des signes certains de fatigue: la phrase de Churchill sur «l'épuisement évident de l'ennemi», dans son discours aux Communes, radiodiffusé le 18 juin, entraîne la conviction de beaucoup d'entre nous. D'autre part, nous pensons tous que Pétain et ses coéquipiers, voulant «liquider la guerre» à tout prix, accepteront les pires exigences de l'envahisseur, y compris celles concernant la flotte, bien que, depuis quatre jours, ils fassent grand état, près du public et des Alliés, de leur intransigeance en cette matière.

*

Au milieu de la nuit du 16 au 17, Pétain avait demandé l'armistice à l'Allemagne et à l'Italie. Il l'avait fait savoir aux Français le 17 à midi et demi. Le même jour, Hitler et Mussolini se mettaient d'accord, à Munich, sur une réponse conforme à leur politique commune.

Le 19 l'Allemagne consent «à faire connaître au gouvernement français les conditions de la cessation des hostilités»; elle réclame le nom des plénipotentiaires, avant de fixer «la date et le lieu où il faudra les envoyer». À la divulgation de cette note, il n'y eut qu'un cri chez les résistants: «C'est à Rethondes que Hitler va les convoyer». La délégation désignée le soir même, est placée sous la conduite du général Huntziger.

Le lendemain 20 juin, vers midi, elle reçoit l'indication de s'acheminer vers Tours. Elle part en auto au début de l'après-midi et rencontre les autorités ennemis

devant cette ville. On nous apprend le fait dans la nuit mais nous ne saurons que quelques jours plus tard qu'elle a été conduite à Paris, puis à Rethondes. Le 21 juin, vers 15 heures, elle arrive à la fameuse clairière symbole de notre victoire du 11 novembre 1918, où se trouve, depuis cette date, le wagon dans lequel Foch a reçu les envoyés ennemis.

**

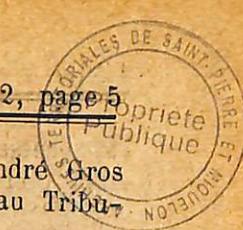
«Dans l'honneur», nous ferons un armistice, «de soldat à soldat», avait proclamé sans cesse Pétain. Dès la première minute, les Allemands manifestent leur déloyauté, leur grossiereté; ils imposent de lourdes fatigues à nos délégués pour éprouver leur résistance. Deux photographies répandues, la semaine suivante, à des millions d'exemplaires, outre-Rhin et dans les pays envahis, montrent: l'une, nos plénipotentiaires attendant à la porte du wagon, sous l'œil des soldats allemands de l'escorte et d'officiers curieux; l'autre, l'intérieur de ce même wagon: nos envoyés sont en face de Hitler; à la droite de celui-ci Goering, Hess, Raeder, Ribbentrop; à sa gauche Keitel, Brautschisch, l'interprète.

La radio du Reich nous apprend la déclaration faite avec brutalité, de Keitel sur les responsabilités de la France en 1914 et en 1919; la remise du projet d'armistice; le veto opposé à toute discussion de ce texte; le départ de Hitler: c'est Keitel qui «négocie», si l'on ose dire. Nos délégués sont conduits sous une tente de travail pour étudier le document; vers 19 heures, ils sont conviés à retrouver Keitel dans le wagon. Ils n'obtiennent aucune réponse à leurs questions et reviennent sous leur tente poursuivre leur examen.

Le 22, subitement, à une heure du matin, ils sont emmenés à Paris; arrivés à trois heures, on les reprend à sept heures pour les reconduire à Rethondes! Cela, nous ne le saurons également que plus tard par les radios allemande et anglaise car Bordeaux est muet. On croit ce silence volontaire; mais, en réalité, les Allemands ne permettent pas, à nos délégués, de communiquer avec leur gouvernement. Tard dans la matinée, Huntziger obtient de téléphoner à Weygand; ses impressions sténographiées, sont transmises par le généralissime au fameux «Conseil intime», qui comprend les plus fermes soutiens de Pétain: Weygand, Darlan, Baudoin, Bouthillier, Alibert.

*

**



Cette fois, c'est par l'entourage que nous apprenons que le cabinet aurait été rassuré sur le caractère honorable du texte et sur la question de la flotte. Charles Roux juge, au contraire, les conditions inacceptables. Les amendements envoyés seront repoussés. Quand on aura plus de détails, on constatera que l'obligation déhonorante de livrer à Hitler les réfugiés politiques allemands en France révolte tout le monde et que la flotte est très menacée, devant être désarmée sous le contrôle du Reich. On ne sait plus rien dans la journée, sur les tractations entre Keitel et la délégation, entre celle-ci et son gouvernement.

Le lendemain matin 23, aucun renseignement, à Bordeaux, sur le résultat, sinon qu'il a été acquis dans la nuit; nous pensons que tout a été accepté, sans véritable discussion. Un Conseil des ministres se réunit dans la matinée. Le silence reprend. On apprend, enfin, que la délégation se rend à Rome directement; personne ne croit que les conditions italiennes seront une cause possible de rupture. On n'eut que plus tard, quand le Parlement était à la Bourboule, le texte des deux armistices; mais, dès ce matin du 23 juin, nous avons le sentiment que tout est «consommé». Nous sommes livrés, désormais à notre implacable ennemi.

* * *

Les hommes ne vivent pas sans justice; les peuples ne durent pas sans patriotisme.

Personne ne croira à la justice et le patriotisme ne sera pas revivifié si, après une catastrophe comme celle de juin 1940, les coupables ne sont pas punis et les patriotes récompensés.

Coupables, ceux qui, chargés par la confiance de la nation de préparer la guerre et de la conduire avec énergie, l'ont plongée dans la défaite: chefs militaires, particulièrement responsables, — car il faut que dans l'avenir, ceux qui commandent nos armées sachent que le devoir n'est pas de s'abandonner, mais de se battre — chefs politiques, chefs d'industrie.

Coupables, non seulement les chefs, mais aussi, à quelque degré qu'ils soient dans la hiérarchie, les exécutants, même les plus humbles, s'ils ont encouru des responsabilités dans le combat, l'action politique, le travail des industries de guerre.

La justice ne sera pas complète et le patriotisme sera blessé si, en face des défaillants, on ne voit, à l'honneur les martyrs et les héros: justice boiteuse, celle qui seulement frappe les coupables, mais ne récompense pas les bons serviteurs du pays.

Les événements de la Quinzaine

a) Activités du gouvernement :

Le Conseil des ministres s'est réuni le 31 juillet dernier. Au cours de cette réunion, le Conseil des Ministres a approuvé, sur la proposition de M. Teitgen, Ministre de la Justice, la nomination de M. Falcoz, professeur

à la faculté de droit de Paris, et de M. André Gros comme membres représentants de la France au Tribunal international des criminels de guerre.

En outre, M. Coulondre, ancien ambassadeur de France en Allemagne, a été désigné par le Gouvernement pour représenter la France à la commission des réparations, siégeant à Moscou. M. René Mayer, ministre de la Marine marchande et des Transports, a fait connaître au Conseil la situation difficile dans laquelle se trouve, actuellement, la pêche française. Certaines décisions nécessaires au relèvement de la pêcherie ont été arrêtées au Conseil.

M. Soustelle, ministre de l'Information, a fait adopter une ordonnance relative aux indemnités dues au personnel des entreprises de la presse, dont l'activité a été suspendue du fait des circonstances.

M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, a évoqué dans un large tour d'horizon, la situation internationale et a exposé les résultats de la conférence de Postdam.

M. Dautry, ministre de la reconstruction, a déclaré, au cours de ce conseil que les dommages subis par la France pendant la guerre et l'occupation s'élèvent, au total, à la somme de 4.893 milliards de francs au taux actuel.

Enfin, M. Pléven, ministre des Finances et de l'Economie Nationale, a fait approuver par le Conseil le projet d'impôt de la solidarité nationale; cet impôt frappe d'un taux allant de 3 à 20 % tous les patrimoines, avec un abattement à la base de 200.000 francs pour les célibataires et de 400.000 pour un ménage.

M. Tillon, ministre de l'Air, s'est rendu à Dakar où il a inspecté, en présence des autorités civiles et militaires, nos forces aériennes stationnées en A. O. F.

Il a quitté Dakar le 6 août à bord de l'hydravion «Latécoère 631», qui faisait ses premiers essais de long vol sans escale. Cet hydravion qui fait honneur aux conceptions aéronautiques françaises a été conçu et entièrement réalisé par l'industrie française.

L'hydravion, ayant à son bord le Ministre de l'air, le général Vallin, chef d'état-major de l'armée de l'air, et 40 passagers en plus, a accompli le trajet de Dakar à Biscarrosse (France), soit une distance de 8.600 km. sans escale, à la vitesse horaire moyenne de 328 km.

b) Activités économiques:

Le 25 juillet, l'Assemblée Consultative s'est réunie pour examiner le projet du Gouvernement concernant l'impôt de la solidarité nationale. Plusieurs orateurs critiquent ce projet qu'ils estiment insuffisant pour combler le déficit budgétaire et dangereux pour la reprise économique et pour l'esprit d'épargne.

Au nom du parti socialiste, M. Jules Moch demande que ce projet comporte une plus forte progressivité; il s'étonne qu'on ait voulu exempter les sociétés, dont, dit-il, l'enrichissement, depuis 1940 est bien plus élevé que celui des particuliers. Il défend l'amendement communiste, tendant à diminuer le taux des petits et moyens patrimoines, en frappant d'avantage la grosse richesse. M. Pléven intervient vigoureusement pour défendre le projet déposé par le Gouvernement. Le ministre des Finances pense que l'impôt sur le capital

est nécessaire, aussi bien au point de vue financier qu'au point de vue moral. Il ajoute que cet impôt qui rapportera 30 milliards n'a pas la prétention de combler le déficit budgétaire mais de financer la reconstruction du pays. Il s'applique ensuite à commenter les dispositions prises en vue de réprimer la fraude par les déclarations des avoirs à l'étranger ainsi que par l'enregistrement des dépôts de titres dans les banques. La bataille financière sera gagnée si l'on se sert de toutes les armes à la fois. L'impôt n'est pas dirigé contre l'épargne, au contraire, il vise à réaliser un assainissement financier pour favoriser celle-ci.

La discussion est reprise le 31 juillet à l'Assemblée Consultative. M. André Philipp demande d'émettre un vote unanime sur le texte du projet élaboré. Le vote, dit-il, peut avoir une grande portée morale en France et en dehors de la France. L'impôt sur le capital couvrira une partie de notre déficit budgétaire. L'ensemble du projet de loi est adopté, au scrutin public, par 233 voix contre 2.

M. René Pléven, ministre des Finances et de l'Economie Nationale a annoncé dernièrement que les Etats-Unis consentent à envoyer en France 400.000 tonnes de charbon.

En outre, le Gouvernement espère que les livraisons allemandes se feront d'ici quelques semaines à une cadence accélérée, ce qui permettra la reprise complète de l'industrie française.

Le 5 août dernier, une mission commerciale française a quitté Paris pour Saint-Sébastien. Elle est composée d'un représentant du ministère de l'Agriculture, et d'un représentant du ministère du Ravitaillement. Les négociations dureront jusqu'au 15 août.

c) Nouvelles diverses de France.

Le 26 juillet, la Première Armée française que commandait le général de Lattre de Tassigny, fut dissoute.

Le chef de cette armée est nommé inspecteur général de l'armée française; le général Koenig, Gouverneur militaire de Paris a été appelé au poste du commandant en chef français en Allemagne; Le général Béthouard de son côté, prend le commandement des troupes françaises en Autriche.

Selon une estimation officieuse, le nombre des Français, civils et militaires, victimes de la guerre 1939-1945 s'élève à 1 million 250.000 personnes, mortes en France, en Allemagne et dans les forces armées de terre, de l'air et de mer.

La conférence des Experts, qui devait primitivement s'ouvrir le 6 août au Quai d'Orsay pour régler les questions se rattachant au statut de Tanger, a été remise à une date indéterminée par suite de la nouvelle composition du Gouvernement Britannique. Les milieux politiques français estiment que le point de vue britannique se rapproche de la thèse française, qui, demande le retour à la convention de 1923 violée par Franco en 1940.

Le 1^{er} août, a eu lieu à Fontainebleau, une cérémonie militaire à l'occasion de la remise de la «Présidential Citation» à la division du général Leclerc. La «Présidential Citation» est l'une des plus hautes distinctions de l'armée américaine.

Au cours de cette cérémonie, le général Jacques Leclerc commandant la fameuse division, a été décoré par le général Américain Haislip, de l'étoile de bronze.

Les élections Municipales en Algérie furent caractérisées par une victoire éclatante du mouvement «France Combattante».

d) Mesures d'épuration:

Pierre Laval est à Paris. C'est un petit avion bimoteur américain, portant les cocardes de l'aviation française qui, a été chargé du transfert de Laval en France. Dès l'arrivée de l'avion au Bourget, les deux officiers, qui, étaient chargés de la garde du grand maître de la collaboration l'ont remis à M. Beteille, juge d'instruction près la Haute Cour de Justice. Laval est immédiatement conduit vers une voiture de police, qui quitte l'aérodrome escortée par des agents motocyclistes et prend la direction de la prison de Fresnes, où le traître sera interné.

Quelques centaines de personnes, qui, assistaient à l'arrivée de Laval n'ont pas manqué de lui faire sentir par des cris hostiles ce que la France pensait de lui.

Ferdonnet, surnommé: «Le traître de Radio Stuttgart» condamné à mort, par la Cour de Justice a payé sa dette à la société le 5 août au Fort Montrouge.

e) En Europe:

La première rencontre officielle entre le Roi Georges VI d'Angleterre et le Président des Etats-Unis M. Harry Truman a eu lieu le 2 août à bord du cuirassé *Renown* de la Marine Britannique mouillé au large de Plymouth.

A la suite de la réunion des deux chefs d'Etat, un déjeuner a eu lieu à bord du cuirassé. M. Byrnes nouveau Ministre des Affaires Etrangères aux Etats-Unis, assistait à ce déjeuner.

Italie:

Le Maréchal Badoglio a confirmé à la presse l'existence d'un accord secret militaire Franco-Italien conclu en 1935 et évoqué par Laval au Procès Pétain. Le Maréchal Italien précisa que l'accord secret Franco-Italien prévoyait une aide mutuelle entre la France et l'Italie en cas d'agression de l'Allemagne.

Londres:

Voici le premier communiqué, concernant la composition du nouveau cabinet Britannique:

M. Attlee: Premier Ministre, Premier Lord et Ministre de la défense; Ministre aux affaires Etrangères: N. E. Bevin;

Chancelier de l'Echiquier: M. Hugh Dalton; Board of trade M. Stafford Cripps; Président du Conseil: M. A. Morrison; Garde des Sceaux, M. Arthur Greenwood; M. Morison assurera avec ses fonctions celles du Président de la Chambre des Communes.

En Amérique:

New-York: Le 28 Juillet, un avion s'est abattu sur l'Empire State Building, le plus haut gratte ciel de New-York. A la suite de cet accident un violent incendie s'est allumé et 5 étages du bâtiment prirent feu. Les pompiers ont réussi à maîtriser le feu après une heure



de travail. On déplore douze morts, parmi lesquelles les 3 occupants de l'avion.

Ottawa: La nomination de Sir Harold Alexander au poste de Gouverneur Général du Canada, en remplacement du Comte d'Atlone dont le mandat est expiré, fut accueillie avec une satisfaction unanime au Canada. On souligne que le choix du victorieux commandant en chef du Secteur de la Méditerranée pour personnaliser le lien Impérial entre Londres et Ottawa, résout le problème au mieux des intérêts de la Nation Canadienne et du Commonwealth.

Chronique militaire:

Nouvelle arme américaine: Une nouvelle arme américaine appelée « bombe atomique » a fait son apparition sur le front du Pacifique. Les premiers rapports parvenus à Washington indiquent, que la première bombe atomique, lancée le 6 Août 1945 sur l'île de Iroshima au Japon, a causé, plus de dégâts, que les 3.500 tonnes de bombes incendiaires lancées ces jours derniers sur Nagoya par 500 fortresses volantes.

Le pilote de l'appareil porteur de la bombe atomique a déclaré que dès l'explosion de la bombe un nuage de fumée s'est élevé rapidement au-dessus de la ville attaquée. L'avion, lui-même, a subi plusieurs violentes secousses à la suite de la déflagration de cette bombe. Plusieurs heures après l'attaque, des avions de reconnaissance, ont aperçu un immense brasier sur toute l'étendue de l'île. De son côté le radio de Tokio, annonçait le 7 Août, que la plus grande partie de la ville est détruite, que presque tous les habitants ont péri carbonisés, et qu'il est impossible d'identifier les cadavres dont le plus grand nombre a été réduit en cendres. La ville de Irochina ayant 350.000 habitants, les milieux officiels estiment que le nombre des morts s'élève à plus de 300.000 personnes. Le général Spaatz, commandant l'aviation américaine du Pacifique a déclaré, que si l'Empire Nippon désirait continuer la lutte, il était prêt à bombarder les principales villes du Japon avec les nouvelles bombes.

En Chine:

Les forces Chinoises poursuivent leurs opérations de nettoyage à Sittang, les forces Japonaises encerclées dans ce secteur essayent d'atteindre la région du Thaïland.

Aux Philippines: La 6^e division d'infanterie des Etats-Unis, avance vers le Grand Quartier Général japonais de Samachista. Cette avance, est rendue difficile par le mauvais temps et la nature du terrain.

A Bornéo: Un communiqué publié à Manille, déclare que l'artillerie lourde australienne se trouvant dans la région de Balppapen bombarde les approches de l'importante région pétrolifère de Sumarinda, prochain objectif des forces australiennes.

Dernière Heure: Une nouvelle importante vient de nous parvenir en dernière heure. L'U. R. S. S. a déclaré la guerre au Japon.

Le 8 Août 1945 M. Molotov, Commissaire du peuple aux Affaires Etrangères de l'Union Soviétique a fait connaître à M. Sato, ambassadeur du Japon à Moscou, qu'à la suite du rejet par le gouvernement Nippon de l'ultimatum allié, son gouvernement se considérait en état de guerre avec l'Empire Nippon, à partir du lendemain 9 août.

La note, que M. Molotov a lu à l'ambassadeur du Japon, a été communiquée aux gouvernements alliés. Les ambassadeurs des Puissances Unies ont exprimé à M. Molotov leur vive satisfaction. Dès la matinée du 9 août l'armée rouge a franchi la frontière et a pénétré profondément en Mandchourie sans rencontrer de résistance.

L'ISTHME DE LANGLADE

LA POINTE-AU-CHEVAL

(Suite et fin)

— Et la petite pêche, leur demandai-je, comment va-t-elle? On dit que vous pêchez ce que vous voulez?

— Ah! mon juge qui a pu vous dire cela? Voyez-vous, on pêche trop sur les Bancs... Les morues n'ont pas le temps de venir jusqu'à nous... Nous n'avons que le restant de la Grande-Pêche. Ah! si c'était comme en 70, l'année de la guerre!..

— Allons, bon! qu'est-ce que c'est que cette chanson là?

— Eh ben oui! L'année de la guerre, bien des bras étaient retenus en France. Il y avait moins de monde sur les Bancs, et les morues étaient en abondance sur ces côtes, même qu'on leur trouvait dans le ventre des hameçons français, preuve, mon juge, que si les morues n'étaient pas tant péchées sur les Bancs, nous en aurions davantage.

Tous opinaiient de la tête et ronchonnaient contre la pêche du banc; le wary opprimé par la goëlette, sujet inépuisable de récriminations!..

Pendant que nous discutions ainsi, en tapant le cul de nos verres sur le bois de la table, pour donner plus de force à nos arguments, un grand escogriffe, accroupi devant le poêle, attirait mon attention. Tout en faisant fondre du plomb dans un moule, il jetait des regards d'envie sur nos breuvages, « des breuvages d'officiers», pensait-il.

— Qu'est-ce qu'il fait là? demandai-je à mon hôte.

— Il fait des poissons en plomb, ce qu'on appelle la faux...

— Mais, repartis-je, pourquoi vous donnez-vous la peine de fabriquer des poissons en plomb, lorsqu'on en vend des quantités dans les magasins de Saint-Pierre?

— C'est vrai, mais ce que nous fabriquons nous reviennent moins chers et sont bien plus solides... Tous les marchands nous vendent de la camelotte; leurs faux, leurs turluttes, voyez-vous, ça ne vaut pas le diable!.. exprès, mon juge, afin qu'on revienne plus souvent chez eux. Ils disent que ça fait aller le commerce; je ne sais pas si ça fait aller le commerce, mais ça ne fait pas aller nos bourses...

Ici l'homme, qui était en train de fondre du plomb accroupi toujours devant le feu, eut un rire approbatif, et en même temps un bruit insolite dont il ne fut pas maître vint mettre la société en bonne humeur.

— Excusez-le, me dit mon hôte, c'est mon *avant*; ça n'a pas d'éducation, ça n'a pas fait ses classes...

Et s'adressant à son avant:

— Va-t-en, propre à rien, tu ne sais faire que des malproprietés!

Le patron continua:

— Voyez-vous, mon juge, une peste, ces avants! Autrefois il y avait de bons avants, mais la graine en est perdue. Aujourd'hui tout le monde croit en savoir assez pour vouloir être patron, et il faut aller loin, dans les labours, pour avoir des avants. Aussi que trouve-ton? Des valets de ferme, des tisserands, des petits tailleur de villages, un tas d'andouillards! c'est à peine s'ils savent faire un amarrage!.. Et cependant ils sont malins pour s'arranger; ils exigent des *avancements*, des gratifications; on croirait qu'ils savent tout faire, quand on les engage, et on est obligé de tout leur montrer depuis le b, a, ba du métier, pas vrai, les vieux?

Les patrons présents convinrent que c'était juste, intarissables sur les histoires d'avants, toutes plus drôles les unes que les autres. Je crus bon, vu mon incompétence, de ne pas mêler ma voix au chapitre et de lever la séance qui menaçait de s'éterniser.

En remontant à cheval, et en serrant fraternellement la main à tous ces braves gens qui m'avaient fait vivre de leur vie pendant un quart d'heure, je me sentais dispos et tout guilleret. Le soleil inondait de ses rayons la surface de la mer, et les contours de la côte miquelonaise se découpaient devant moi avec une morbidesse que je ne leur connaissais pas. « Allons! me disais-je, la nature est belle partout. » Pousse-Trou, l'affreux Pousse-Trou que je distinguais dans le lointain ressemblait à ces filles laides qui ont ce qu'on est convenu d'appeler la *beauté du diable*. Des airs de barcarolle chantaien dans ma mémoire. Qu'est-ce qui me rendait joyeux comme

celà? Était-ce l'absinthe offerte par les petits pêcheurs? De l'absinthe à seize sous le litre, un tord-boyaux qui m'avait fait crier stoppe, quand j'en avais vu un soupçon dans mon verre, mais enfin le poison avait fait son effet: j'avais une petite pointe, et me tournant vers celle au Cheval, j'adressai à Langlade qui fuyaît un petit salut d'adieu.

(Fin.)

Etat-Civil de Saint-Pierre

NAISSANCES:

4 août. — Langlois, Jeannine-Mariette.

MARIAGES:

3 août. — Cochrane, Léo et Thébault, Yvonne (transcription)

DÉCÈS:

9 août. — Heudes, Edouard.

L'ESPAGNOL Gustave

Quai de la Roncière — SAINT-PIERRE

Articles de Ménage

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences -:- Huile de lin -:- Mastic -:- Vernis

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres

Eugène THEAULT

QUAI DE LA RONCIERE

FERBLANTERIE - QUINCAILLERIE

POSES APPAREILS DE CHAUFFAGE

SALLE DE BAINS ET ACCESSOIRES